

l'inflation. Néanmoins, quand on songe au sort que le ministre a fait à nos citoyens désavantagés, aux pensionnés et à ceux qui cherchent des logements, on doute de la sincérité de ses propos. Hier encore, j'ai posé une question au ministre d'État chargé de l'habitation sur la réduction des taux d'intérêt en rapport avec les projets prévus à l'article 16 de la loi nationale sur l'habitation. Je l'ai fait parce que la situation dont j'ai parlé d'existe pas seulement à Port Alberni. Je l'ai fait parce que la société de logement à Port Alberni, qui s'appelle l'Alberni Valley Senior Citizens Homes, avait conçu un projet destiné à répondre au besoin croissant de logements des citoyens âgés. La société avait pris toutes les initiatives nécessaires et avait, sur place, recueilli tous les fonds nécessaires pour engager les architectes pour tracer les plans d'un nouvel hôpital-tour destiné aux citoyens âgés.

• (4.50 p.m.)

Cet immeuble devait satisfaire sans plus la demande véritable, de ce genre de logements dans cette collectivité. La société avait reçu l'approbation préalable nécessaire des autorités de la Colombie-Britannique. Elle en était arrivée à l'étape où elle pouvait passer à l'élaboration finale des plans et envisager la construction sous peu. Tout d'un coup, la société a découvert que tous ses projets ne valaient plus rien parce que le gouvernement du Canada n'était pas prêt à éviter les répercussions de l'inflation aux petites gens, les citoyens âgés touchant de faibles revenus qui auraient occupé cet édifice domiciliaire.

L'Alberni Valley Senior Citizen's Homes Organization se renseigne actuellement auprès du ministre fédéral des Finances (M. Benson) et en appelle de la décision; la municipalité et le conseil du travail de Port Alberni et de la région ont aussi présenté leurs instances. On y signale au ministre des Finances que la société va devoir abandonner ce projet. Jusqu'à maintenant, le ministre des Finances n'a pas accusé réception de ces instances. Voilà pourquoi je prends la parole à la Chambre au début de la session afin de savoir si le gouvernement a l'intention de remédier à ce problème qui permettrait à cet organisme local de donner suite à son initiative, alors qu'il s'efforce d'épargner aux petites gens les répercussions de l'inflation, pour reprendre les mots du ministre des Finances. Cette initiative a été prise à la deuxième étape. C'est la réalisation d'un projet conçu il y a un certain nombre d'années. J'ai dû me renseigner pour savoir si le gouvernement va permettre à cette société de contribuer à atténuer la vague d'inflation et ses répercussions sur les petites gens. Le premier ministre m'a dit que le gouvernement n'allait prendre aucune

initiative pour permettre la réalisation de ce projet.

Le premier ministre a déclaré que le gouvernement n'envisagera pas d'accorder une subvention sur les taux d'intérêt. Or, elle aurait permis d'entreprendre ce programme et d'autres semblables à travers le pays. Le gouvernement ne prendra pas cette mesure secondaire pour enrayer les conséquences de l'inflation pour les petites gens en réduisant de 1 p. 100 le taux d'intérêt effectif exigé plus tôt cette année.

Si nous voulons parler d'enrayer l'inflation, le gouvernement doit prendre une initiative dont il a les moyens. Il n'est pas nécessaire de s'engager sur le terrain du contrôle des prix et des autres mesures effroyables dont le ministre s'inquiète pour régler ce genre de problème. Il s'agit d'une de ces mesures secondaires applicables sans imposer la moindre tension à la structure financière de l'État. Pour enrayer le courant, pour le contenir dans ce domaine particulier, il aurait suffi d'ajouter un supplément. C'est une méthode que le gouvernement aurait pu employer. Mais le premier ministre déclare qu'il ne l'emploiera pas. Il aurait pu ajouter une très petite partie du montant total de cette année pour la Société centrale d'hypothèques et de logement. En d'autres termes, cette mesure aurait enrayeré le courant si certaines des autres mesures mentionnées par le gouvernement doivent entrer en vigueur.

L'année prochaine, lorsque les affectations seront requises par la SCHL, les taux d'intérêt auront peut-être baissé, mais pourquoi pénaliser certains groupes quand la plupart des fonds ont été affectés à un taux d'intérêt plus bas? Pourquoi pénaliser les groupes qui ont établi leurs projets de bonne foi, croyant qu'ils pouvaient y donner suite comme prévu, en refusant de maintenir le plafond des taux d'intérêt dans ce domaine très spécial qui a toujours bénéficié, dans le cadre de la politique nationale du logement du gouvernement libéral, d'un taux inférieur aux taux commerciaux ordinaires sur les prêts hypothécaires?

Je constate avec plaisir que le ministre des Finances considère le problème de l'inflation avec plus de sérieux que je n'en ai vu chez les autres ministres des Finances libéraux. Les faits qu'on m'a soumis me donnent raison, je crois, mais je suis plutôt sceptique quant à l'efficacité des idées et des propositions du gouvernement fédéral dans ce domaine. C'est pourquoi j'ai du mal à prendre au sérieux les bonnes paroles du ministre des Finances lorsqu'il déclare qu'il va s'occuper de prévenir l'inflation.

Il y a bien des sujets dont on peut traiter au cours du débat actuel. Je le qualifiais au début de mes remarques de débat sur l'état